



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.5 et 2.6

N° de la demande : 2023-2986
Demande : Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques du produit) : Type de formulation et nouvelle association de principes actifs de qualité technique
Demandeur : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
Produit : Herbicide CAZADO
N° d'homologation : #####
Principes actifs (p.a.) : Pinoxadène et thiencarbazon-méthyl
N° de document de l'ARLA : 3647262

But de la demande

La demande vise l'homologation de l'herbicide CAZADO, contenant du pinoxadène et du thiencarbazon-méthyl, pour la suppression en postlevée des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver dans les Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide CAZADO est une suspension contenant du pinoxadène et du thiencarbazon-méthyl à une concentration de 100 g/L et de 8,3 g/L, respectivement. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,96-1,02 g/ml et un pH de 4,1 (solution de 1 %). Les données sur les propriétés chimiques exigées pour l'herbicide CAZADO ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

L'herbicide CAZADO présente une faible toxicité lors d'une exposition aiguë par les voies orale et cutanée et par inhalation. Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau et n'est pas un sensibilisant cutané.

L'utilisation de l'herbicide CAZADO sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver est justifiée du point de vue de l'exposition professionnelle, car il correspond au profil d'emploi homologué pour le pinoxadène et le thiencarbazon-méthyl. Par conséquent, cette utilisation ne devrait pas augmenter la probabilité d'exposition professionnelle ou fortuite par rapport à l'utilisation homologuée des deux principes actifs pinoxadène et thiencarbazon-méthyl. Les travailleurs n'encourent aucun risque préoccupant pour leur santé s'ils respectent le mode d'emploi de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Dans le cadre de la présente demande concernant le thiencarbazon-méthyl, on a réévalué les données au dossier provenant d'études sur le métabolisme et d'essais au champ menés dans ou sur du blé; ces données ont été jugées acceptables pour appuyer l'homologation de l'herbicide CAZADO sur le blé.

Dans le cas du pinxadène, le demandeur a présenté de nouvelles données sur le métabolisme et des données sur les résidus tirées d'essais menés au champ au Canada pour appuyer l'utilisation de l'herbicide CAZADO sur le blé. Dans ces essais, on a appliqué du pinxadène, ainsi que du thiencarbazon-méthyl, sur du blé à la dose cible, puis le blé a été récolté selon les instructions de l'étiquette. Des essais menés en parallèle pour comparer les résidus de pinxadène lorsque ce dernier est coformulé avec différents phytoprotecteurs ont montré que la nature des résidus demeure comparable tant sur le plan de la qualité que de la quantité, quel que soit le phytoprotecteur. De plus, dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données au dossier sur les résidus tirées d'essais menés au champ dans ou sur du blé, ainsi qu'une étude sur la transformation de blé traité afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de pinxadène dans les denrées transformées.

Cette réévaluation révèle que la quantité de résidus de pinxadène et de thiencarbazon-méthyl ne devrait pas être supérieure à celle générée par les utilisations homologuées; les résidus seront visés par les limites maximales de résidus (LMR) fixées pour ces deux principes actifs. Par conséquent, l'exposition aux résidus de pinxadène et de thiencarbazon-méthyl par le régime alimentaire ne devrait pas augmenter à cause de l'homologation de l'herbicide CAZADO et elle ne pose par ailleurs aucun risque préoccupant pour la santé de l'ensemble de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

L'utilisation de l'herbicide CAZADO sur le blé correspond aux profils d'emploi homologués du pinxadène et du thiencarbazon-méthyl; cet herbicide constitue toutefois une nouvelle association de principes actifs. Le demandeur a présenté des études de toxicité chez les organismes aquatiques menées avec une préparation commerciale similaire pour déterminer si l'herbicide CAZADO est plus toxique que chaque composant à lui seul. Les études montrent que la toxicité de l'herbicide est comparable à celle du thiencarbazon-méthyl. Alors, le risque est acceptable si l'herbicide CAZADO est utilisé selon le mode d'emploi de l'étiquette, qui comprend des énoncés visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

L'homologation de l'herbicide CAZADO permet d'offrir aux utilisateurs le premier herbicide coformulé avec du pinxadène et du thiencarbazon-méthyl pour supprimer les graminées indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver. De plus, puisque le pinxadène et le thiencarbazon-méthyl appartiennent à deux groupes de modes d'action, l'herbicide CAZADO peut contribuer à gérer l'apparition de biotypes de mauvaises herbes tolérants aux herbicides.

Les renseignements sur la valeur rassemblent des justifications scientifiques, les dossiers d'homologations précédentes et des données d'essais menés dans les Prairies canadiennes en 2021 et 2022, qui évaluent à la fois l'efficacité de l'herbicide et la tolérance des cultures. Dans l'ensemble, ces renseignements démontrent que le rendement de l'herbicide CAZADO est acceptable tant en termes d'efficacité que de tolérance des cultures, car il est comparable au rendement de produits déjà homologués lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi de leur étiquette. La valeur de l'herbicide CAZADO est donc jugée acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements reçus et les juge acceptables pour appuyer l'homologation de l'herbicide CAZADO.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
3478051	2023, CAZADO chemistry, DACO: 3.1.1,3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.16, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
3478052	2023, ADM.08752.H.1.A: Physical-chemical characterization, accelerated storage stability at +54 C for 14 days and low temperature stability at 0 C for 7 days, DACO: 3.4.1, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.14, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
3478053	2023, Theoretical assessment of explosive properties of Pinoxaden 100 +Thiencarbazone-methyl 8.3 + [CBI Removed]g/L 50 OD (ADM.08752.H.1.A), DACO: 3.5.12
3478054	2023 ADM.08752. H.1.A: Acute oral toxicity study (Acute toxic class method) in Wistar rats, DACO: 4.6.1
3478055	2023, ADM.08752.H.1.A: Acute dermal toxicity test waiver request, DACO: 4.6.2
3478056	2023, ADM.08752. H.1.A: Acute inhalation toxicity study (Acute toxic class method) in Wistar rats, DACO: 4.6.3
3478057	2023, ADM.08752. H.1.A: Acute eye irritation / corrosion study in the New Zealand white rabbits, DACO: 4.6.4
3478060	2023, Evaluation of ADM.08752.H.1.A for ocular hazard potential using bovine corneal opacity and permeability test, DACO: 4.6.4
3478058	2023, ADM.08752. H.1.A : Acute dermal irritation/corrosion study in New Zealand white rabbits, DACO: 4.6.5
3478061	2023, ADM.08752.H.1.A – In vitro skin irritation: reconstructed human epidermis (RhE) test method, DACO: 4.6.5
3478059	2023, ADM.08752.H.1.A: Local lymph node assay (LLNA) in CBA/Ca mice, DACO: 4.6.6
3478065	2023, Metabolism of [¹⁴ C]-Pinoxaden in Wheat, DACO: 6.3
3478064	2021, Comparison of the metabolism of pinoxaden in wheat in the presence of different safeners, DACO: 6.3
3478066	2023, Identification of a Metabolite of Pinoxaden in Wheat, DACO: 6.3
3478067	2020, Validation of an analytical method for the determination of pinoxaden metabolites M4 and M6 in wheat (whole plant, grain, straw), DACO: 7.2.1
3478069	2020, Validation of an analytical method for the determination of pinoxaden metabolites M2 and M10 in wheat (whole plant, grain, straw), DACO: 7.2.1
3478070	2023, Magnitude of the Residues of Pinoxaden and [CBI Removed]in or on Wheat Raw Agricultural Commodities (forage, hay, grain, straw) - Canada, 2022, DACO: 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3A, 7.2.3B, 7.4.1
3478022	2023, Value summary for CAZADO, DACO: 10.1,10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.2.4, 10.3.1, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5, 10.6.
3478026	2021, CA-HE-21774921-THI-WHT (AD21MNT103)RTF, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3478027	2021, CA-HE-21774921-THI-WHT (AD21MNT104)RTF, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478028 2021, CA-HE-21774921-THI-WHT-Final Report_Sep-24-2021-New Era, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A).

3478029 2021, CA-HE-21774921-THI-WHT-HAMMAN-Adama21 Post Wild Oat Wheat 04 Final Pring_Sep-26-2021, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478030 2021, CA-HE-21774921-THI-WHT-Portage-FINAL REPORT_HM21MAWZ1_110321, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478031 2021, CA-HE-21774921-THI-WHTRTF- SM, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478032 2021, CA-HE-21774921-THI-WHT-RTF-Taber, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478033 2022, (F02-2022) CA-HE-21774922-PINTHI-WHTRTF, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478034 2022, (F03-2022) CA-HE-21774922-PINTIM-WHTRTF, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478035 2022, Adama22 Post Resist WiO Wheat 03_Final for PDF_Nov-26-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478036 2022, Adama22 Post Resistant WiO Wheat 01_Final for PDF_Nov-26-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478037 2022, Adama22 Post Resistant WiO Wheat 02_Final for PDF_Nov-26-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478038 2022, Adama22 Post Resistant WiO Wheat 19_Final_Sep-13-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478039 2022, Adama22 Post Resistant WiO Wheat 20_Final_Sep-13-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478040 2022, Adama22 Post Resistant WiO Wheat 21_Final_Sep-13-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478041 2022, ADM CA-HE-21774922-PINBDL-WHT V2 - final_results - Taber, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478042 2022, CA-HE-21774922-PINBDL-WHT-NEWRTF - New Era, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)

3478043 2022, CA-HE-21774922-PINTHI-WHT-NEW. July 28RTF - New Era, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478044 2022, CA-HE-21774922-PINTHI-WHTRTF - Taber, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478045 2023, CA-HE-21774922-PINTIM-WHTRTF - Taber, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478046 2022, CA-HE-21774922-PINTIM-WHTRTF - Minto, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478047 2022, CA-HE-21774922-PINTIM-WHT-NEW Jul 28RTF - New Era, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)

3478048 2022, Final Report_PINTIM WHEAT_HM22MAWZ3_Dec-5-2022, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)

3478049 2022, Final Report_CA-HE-21774922-PINTHI-WHT_HM22MAWZ2_Dec-5-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3478050 2022, HM22MAWZ1_Final Report 1_Dec-5-2022, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

3537952 2023, Acute toxicity of ADM.08752.H.1.A to *Daphnia magna* in a 48-hour semi-static test, DACO: 9.3.5

3537953 2023, Effects of ADM.08752.H.1.A on *Lemna gibba* in a growth inhibition test under semi-static test conditions, DACO: 9.8.6

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9